

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

27/02/2025

N° E25000039 /38

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commission ou commissaire du 27/02/2025

CODE : 6

Vu enregistrée le 21/02/2025, la lettre par laquelle Monsieur le maire de l'ALPE D'HUEZ demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Projet de prolongement de la télécabine du Rif Nel sur la commune de l'Alpe d'Huez (Isère) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Stéphanie RETOURNAY est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Georges GUERNET est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le maire de l'ALPE D'HUEZ, à Madame Stéphanie RETOURNAY et à Monsieur Georges GUERNET.

Fait à Grenoble, le 27/02/2025

Le vice-président,



Stéphane WEGNER